

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 février 2022

Le jeudi 17 février 2022 à 20h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes de Mauroux.

Étaient présentes : Mesdames Da Costa, Defferrard, Rosier.

Étaient présents : Messieurs Anselmi, Calvet, Fouassin, Kodden, Lecourt, Pernot, Soulié et Xuereb.

Absences excusées : Marion Dias (pouvoir à Antony Kodden), Geneviève Héquet (pouvoir à Laure Da Costa), Mustafa R'Ghigha (pouvoir à JM Xuereb) et Catherine Maisonneuve.

En présence de Mme Moz, secrétaire

A l'ordre du jour :

1. Approbation du projet de compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2021.

Approuvé à l'unanimité.

2. Demande d'achat de chemin de Mr Kampeneers.

Mr Kampeneers souhaite acheter la maison de Jantou. L'accès routier à la D4 lui ayant été refusé, il demande à acheter le chemin rural qui part du chemin de Gradde et qui rejoint Jantou. Le chemin fait environ 400 m² et il est abandonné dans la partie haute. Après discussion, il est mis au vote un prix de vente de 5€ du mètre carré et les frais de géomètre et de bornage à la charge de l'acheteur. Abstention : 1 Pour : 14.

3. Exonération de la taxe d'aménagement pour les serres non professionnelles inférieures à 20m².

Les communes ont la possibilité d'exonérer de la taxe d'aménagement ces serres. Adopté à l'unanimité.

4. Mise en place du droit de préemption urbain.

Une commune peut exercer un droit de préemption sur la vente des terrains situés sur son territoire.

Il est soumis au vote la possibilité pour la commune d'exercer ce droit sur les zones urbanisées de la commune.

Adopté à l'unanimité.

5. Signature convention de gestion.

Le CDG46 assure l'aide et l'assistance aux contrats d'assurance statutaire avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) . Il est soumis au vote le renouvellement de la convention.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses:

Dates des élections présidentielles: 10 et 24 avril

Dates des élections législatives: 12 et 19 juin.

L'atelier «Le relais» qui récupère les vêtements usagers en bas du bourg a collecté en 2021 1,044 T soit 2,6 kgs par maurouxois.

Manifestations associatives:

le 03 avril, randonnées à cheval, attelages, pédestre et à vélo sur le plateau.

du 13 au 15 mai: fête du village.

PLUI: attente réunion pour commencer à travailler sur les règlements.

Mauroux est classé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). A ce titre, l'Etat propose temporairement une dotation en matériel informatique. Un ordinateur portable a été demandé .

Commissions:

La commission travaux s'est réunie pour programmer les travaux de voirie. Avec le budget alloué par la communauté des communes, il est envisagé cette année de sécuriser la route de Larigaud et de goudronner le chemin du cimetière.

En investissement, il est toujours envisagé de goudronner une partie du chemin blanc en bas de Péchaussou, la sécurisation routière du bois de La Garenne(trottoir et éclairage).

Commission finances le 08/03 pour les comptes 2021 et la préparation du budget 2022,

Commission adressage le 03 mars.

Economie d'énergie pour la commune:

Etude énergétique par la FDEL pour le bâtiment de l'agence postale à lancer.

Groupement d'achat d'électricité : la FDEL reviendra vers la mairie lorsque le nouveau marché sera ouvert.

Chantiers jeunes :

La commune a opté pour la venue pendant une semaine d'emplois de jeunes gens cet été par le biais de la communauté des communes (travaux envisagés : soit la peinture des barrières du stade ou bien le nettoyage du lavoir de Fon Nébo.

Communauté des communes :

Probable augmentation de la Taxe des Ordures Ménagères (TOM).

La dotation de solidarité communautaire ne sera plus versée aux communes ; en contrepartie, elle sera remplacée par un fonds de concours aux travaux d'aménagement des bourgs.

Levée de la séance à 22h45.